



Communauté de Communes du Quercy Caussadais
264 Route de Treilhou
82300 CAUSSADE

Objet :

Afin de sécuriser les sentiers de randonnée de plus en plus fréquentés par la population locale et touristique, projet de mise aux normes de quatre passerelles. Deux passerelles sur le PR1 commune d'Auty et deux sur les boucles VTT n°2 et 3, commune de Lavaurette
Demande de subvention

DECISION n° 20230105

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais,

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales : le Président pouvant recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant, à l'exception d'un certain nombre de domaines énumérés par cet article, les marchés publics ne figurant pas dans les domaines exclus,

VU la délibération n°2020-28 du 10 juillet 2020 relative aux délégations de pouvoir consenties par la Conseil communautaire au Président de la Communauté de communes du Quercy Caussadais, et notamment :

- Solliciter toute subvention auprès de l'Union Européenne, de l'Etat, des administrations déconcentrées de l'Etat, des collectivités territoriales ou de tout autre organisme public,"

DECIDE

Vu le programme de travaux à engager,

-DE SOLLICITER une subvention au taux le plus élevé possible auprès :

- du département de Tarn et Garonne,
- de l'Etat,
- de tout autre organisme public

D'APPOUVER le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		%
COUT HT				
Travaux	50 614 €	Conseil Départemental (VIAM)	27 331,56 €	54 %
		Etat (DETR)	13 159,64 €	26%
		SOUS TOTAL	40 491,20 €	80%
		Autofinancemen t	10 122,80 €	20 %
TOTAL	50 614 €	TOTAL	50 614 €	100,00 %

Fait à Caussade le 23 janvier 2023

Monsieur Guy ROUZIES
Président de la Communauté de Communes
du Quercy Caussadais

